

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**MONCTON (NOUVEAU-BRUNSWICK) - Le 12 mars 2015 – *La Chambre de commerce du Grand Moncton (CCGM) s'inquiète de la cessation des opérations de SWN Resources au Nouveau-Brunswick***

SWN Resources a suspendu ses plans de forage qui devait débiter ce printemps prochain au Nouveau-Brunswick, et les ressources seront réaffectées dans d'autres secteurs. L'entreprise souhaite poursuivre ses efforts et ses investissements dans la province, mais ceux-ci doivent être cessés en raison du moratoire actuel sur la fracturation.

« La CCGM s'inquiète du genre de message que cela envoie aux investisseurs », de dire Carol O'Reilly, directrice générale de la Chambre de commerce du Grand Moncton. « Nous avons été chanceux d'attirer une entreprise importante comme SWN pour investir dans notre province et nous nous demandons à quel point il sera difficile de la ramener dès que le moratoire soit levé. »

Plus tôt cette semaine, l'ancien premier ministre du Québec, Jean Charest, a prononcé une allocution devant les membres de la Chambre de commerce du Grand Moncton. En ce qui concerne l'exploitation de nos ressources naturelles, M. Charest explique que les renseignements permettant de faire avancer le dossier doivent être fondés sur des faits scientifiques.

« Notre défi, c'est d'avoir un entretien fondé sur des faits sur des choses comme la fracturation afin que nous soyons mieux en mesure de décider d'inclure ou non cette industrie dans nos activités économiques. » M. Charest explique que tout simplement dire « oui » ou « non » à la question ne constitue pas une prise de position et il encourage les gouvernements à favoriser un dialogue ouvert au sujet de l'exploitation des ressources.

La directrice générale de la CCGM est préoccupée par le fait que, plus le moratoire sera en place, plus cela aura l'air que la province ne soit pas prête à faire des affaires.

« Lorsque nous avons fait enquête auprès de nos membres, ceux qui ont répondu à cette question soutiennent l'exploration à condition de le faire de façon responsable sur le plan environnemental », mentionne Mme O'Reilly. « Nous souhaitons simplement que le gouvernement soit capable de compléter son évaluation rapidement afin d'éviter que nous ratons cette occasion ou toute autre occasion pour l'économie du Nouveau-Brunswick. »

-30-

***La Chambre de commerce du Grand Moncton est la voix de la communauté d'affaires pour plus de 825 entreprises, ce qui représente au-delà de 35 000 membres à Moncton, à Dieppe, à Riverview et dans les environs.***

**Information :**

Bonnie Porter

Gestionnaire des communications et des relations publiques

Tél. : 506-856-4004 Courriel : [bporter@gmcc.nb.ca](mailto:bporter@gmcc.nb.ca)